

Initiales du
président

Initiales du
secrétaire

1

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
CONSEIL DES COMMISSAIRES
SÉANCE ORDINAIRE DU 24 MAI 2011
AJOURNÉE AU 14 JUIN 2011

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil des commissaires de la Commission scolaire Marie-Victorin, tenue le 24 mai 2011 et ajournée au 14 juin 2011 à 20 heures à la salle des Lys au lieu de la salle Flore laurentienne située au siège social de la Commission scolaire Marie-Victorin, 13, rue Saint-Laurent Est à Longueuil.

SONT PRÉSENTS :

COMMISSAIRES:

Mmes Francine Chabot, Lucie Désilets, Denise Girard, Michelle Laguë, Colette Larose, Nicole Leblanc et Lise Paquette

MM Claude Denis, Alain Filion, Michel Gervais, Normand Hérroux, Benoît Laganière, Sylvain Lévesque, Michel Parent, Jean-Claude Rousseau et Gilles Roy

Formant quorum sous la présidence de Mme Lucie Désilets.

COMMISSAIRE REPRÉSENTANT LES PARENTS:

Mme Chantal Boisselle, commissaire représentant les parents du primaire

COMMISSAIRES ABSENTS :

Mme Chantale T. Renaud

MM Roch Dumont, Serge Mainville et Gaëtan Paquet

Le commissaire à nommer de la circonscription n° 13
Le commissaire représentant les parents au primaire (poste en processus d'élection)

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

M. Raynald Thibeault, directeur général
M. Anthony Bellini, directeur général adjoint
Mme Monique Guillet, directrice générale adjointe
M. Daniel Ouimet, directeur général adjoint
Me Marylène Drouin, directrice du Service du secrétariat général, des affaires corporatives et des communications
M. Dany Harton, directeur du Service des ressources matérielles
M. Daniel Tremblay, directeur du Service des ressources humaines
M. Martin Leclerc, coordonnateur au Service des ressources humaines

Initiales du
président

Initiales du
secrétaire

2

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
CONSEIL DES COMMISSAIRES
SÉANCE ORDINAIRE DU 24 MAI 2011
AJOURNÉE AU 14 JUIN 2011

129-CC-2010-2011

OUVERTURE DE LA SÉANCE ET MOMENT DE RÉFLEXION

La présidente, Mme Lucie Désilets, déclare la séance ouverte.
Il est 20 h 12.

130-CC-2010-2011

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par Mme Francine Chabot:

QUE l'ordre du jour soit adopté en ajoutant les points suivants :

- 3. *Parole au public*
- 7.5 *Demande de révision de décision – élève J.L.*
- 7.6 *Demande de révision de décision – élève C.T.*

Adoptée à l'unanimité

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance et moment de réflexion
2. Adoption de l'ordre du jour
 - 2.1 Modification à l'ordre du jour
3. Parole au public
7. Affaires du Service du secrétariat général, des affaires corporatives et des communications
 - 7.3 Demande de révision de décision – élève G.S.
 - 7.5 Demande de révision de décision – élève J.L.
 - 7.6 Demande de révision de décision – élève C.T.
9. Affaires du Service des ressources humaines
 - 9.1 Plan d'effectifs 2011-2012 du personnel de soutien affecté au secteur de l'adaptation scolaire
12. Affaires du Service des ressources matérielles
 - 12.1 CFP Gérard-Filion – aménagement du programme SASI et du programme d'entretien général d'immeuble (EGI) / CÉA LeMoyne-d'Iberville et annexe – aménagement de classes
19. Ajournement ou clôture de la séance

PAROLE AU PUBLIC

Six personnes ont pris la parole.

131-CC-2010-2011

DEMANDE DE RÉVISION DE DÉCISION – ÉLÈVE G.S

CONSIDÉRANT la procédure relative aux demandes de révision de décision concernant un élève adoptée par le Conseil des commissaires lors de sa séance ordinaire du 23 janvier 2007 (résolution 44-CC-2006-2007);

Initiales du
président

Initiales du
secrétaire

3

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
CONSEIL DES COMMISSAIRES
SÉANCE ORDINAIRE DU 24 MAI 2011
AJOURNÉE AU 14 JUIN 2011

CONSIDÉRANT que la mère de l'élève G.S. a déposé une demande de révision de la décision prise par la direction de l'École régionale du Vent-Nouveau qui refuse de rembourser les frais de gardiennage;

CONSIDÉRANT que la direction générale adjointe a confirmé la décision prise par la direction de l'école spécialisée;

CONSIDÉRANT que le Conseil des commissaires a confié l'étude de cette demande de révision à un comité formé de commissaires et de la présidence, conformément à la procédure adoptée;

CONSIDÉRANT que le comité a procédé à l'étude de cette demande de révision le 13 juin 2011;

CONSIDÉRANT que le comité chargé d'examiner la demande de révision a permis à l'ensemble des intervenants au dossier de faire valoir leur point de vue;

CONSIDÉRANT que la mère était accompagnée d'un représentant de l'Office des personnes handicapées du Québec (OPHQ) et d'une représentante de la Fédération internationale des droits de la personne handicapée;

CONSIDÉRANT que la mère demande le remboursement des frais de gardiennage encourus en après-midi dans un centre de répit puisque son fils y est scolarisé à temps partiel, pour les motifs exposés dans sa demande écrite de révision de décision et pour les motifs expliqués lors de la rencontre avec les membres du comité de révision;

CONSIDÉRANT que la mère a précisé sa demande de révision, lors de la rencontre du 13 juin, en indiquant qu'elle ne contestait pas la décision de scolarisation à temps partiel;

CONSIDÉRANT que la mère et les personnes qui l'accompagnaient ont affirmé, lors de la rencontre du 13 juin 2011, qu'ils étaient satisfaits des services offerts à G.S. par l'École régionale du Vent-Nouveau et que la scolarisation à temps partiel jumelée à la fréquentation d'un centre de répit en après-midi répondait aux besoins de G.S.;

CONSIDÉRANT que l'élève G.S. est suivi pas l'équipe d'Intervention jeunesse;

CONSIDÉRANT que la décision de scolariser cet élève à temps partiel a été prise conjointement avec plusieurs intervenants et partenaires, dont certains représentent le secteur de la santé, tel qu'il appert au Plan de services individualisé et intersectoriel (PSII);

CONSIDÉRANT les besoins et les capacités de cet élève;

CONSIDÉRANT les règles de financement applicables;

Initiales du
président

Initiales du
secrétaire

4

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
CONSEIL DES COMMISSAIRES
SÉANCE ORDINAIRE DU 24 MAI 2011
AJOURNÉE AU 14 JUIN 2011

CONSIDÉRANT que la CSMV a pris diverses mesures pour accommoder l'élève et la mère, notamment par le paiement du transport de l'école vers le centre de répit;

CONSIDÉRANT que la mère reçoit des subventions pour les frais de gardiennage;

CONSIDÉRANT que les membres du comité formé par le Conseil des commissaires considèrent, à l'unanimité, que la CSMV n'a pas à rembourser de tels frais;

IL EST PROPOSÉ par Mme Francine Chabot :

QUE le Conseil des commissaires confirme la décision de ne pas rembourser les frais de gardiennage de l'élève G.S.

Adoptée à l'unanimité

132-CC-2010-2011

DEMANDE DE RÉVISION DE DÉCISION – ÉLÈVE J.L.

CONSIDÉRANT la procédure relative aux demandes de révision de décision concernant un élève adoptée par le Conseil des commissaires lors de sa séance ordinaire du 23 janvier 2007 (résolution 44-CC-2006-2007);

CONSIDÉRANT que les parents de l'élève J.L. ont déposé une demande de révision de la décision prise par la direction de l'école primaire Lajeunesse concernant le classement de leur enfant à l'école spécialisée Bel-Essor ;

CONSIDÉRANT que la direction générale adjointe a confirmé la décision de classement prise par la direction de l'école primaire Lajeunesse;

CONSIDÉRANT que le Conseil des commissaires a confié l'étude de cette demande de révision à un comité formé de commissaires et de la présidence, conformément à la procédure adoptée;

CONSIDÉRANT que le comité a procédé à l'étude de cette demande de révision le 13 juin 2011;

CONSIDÉRANT que le comité chargé d'examiner la demande de révision a permis à l'ensemble des intervenants au dossier de faire valoir leur point de vue;

CONSIDÉRANT que les parents souhaitent que leur fils continue d'être scolarisé dans une classe spécialisée à l'école Lajeunesse, pour les motifs exposés dans leur demande écrite de révision de décision et pour les motifs expliqués lors de la rencontre avec les membres du comité de révision;

CONSIDÉRANT les besoins et les capacités de cet élève;

Initiales du
président

Initiales du
secrétaire

5

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
CONSEIL DES COMMISSAIRES
SÉANCE ORDINAIRE DU 24 MAI 2011
AJOURNÉE AU 14 JUIN 2011

CONSIDÉRANT que les membres du comité formé par le Conseil des commissaires considèrent, à l'unanimité, que cet élève doit prioritairement et préalablement développer son côté sensoriel afin de le rendre apte aux apprentissages et de le rendre plus autonome;

CONSIDÉRANT que les membres du comité formé par le Conseil des commissaires considèrent, à la majorité, qu'il est dans l'intérêt de ce jeune élève d'être scolarisé à l'école spécialisée Bel-Essor compte tenu de ce qu'elle peut lui offrir, notamment :

- les installations (ex. salle des lumières, sensorium, etc.) et le soutien professionnel (ex. ergothérapie) pour développer l'aspect sensoriel de l'élève;
- un enseignant, un technicien en éducation spécialisée et un préposé aux élèves handicapés, tous à temps plein pour une classe de 5 élèves;

IL EST PROPOSÉ par Mme Francine Chabot :

1° **QUE** le Conseil des commissaires confirme la décision de classement prise concernant l'élève J.L. à l'effet de scolariser cet élève à l'école spécialisée Bel-Essor;

2° **QUE** cet élève puisse continuer de fréquenter le service de garde de l'école Lajeunesse.

La commissaire Michelle Laguë demande le vote :

POUR : 13

CONTRE : 1

ABSTENTION : 2

Adoptée à la majorité

133-CC-2010-2011

DEMANDE DE RÉVISION DE DÉCISION – ÉLÈVE C.T.

CONSIDÉRANT la procédure relative aux demandes de révision de décision concernant un élève adoptée par le Conseil des commissaires lors de sa séance ordinaire du 23 janvier 2007 (résolution 44-CC-2006-2007);

CONSIDÉRANT que la mère de l'élève C.T. a déposé une demande de révision de la décision prise par la direction de l'école primaire Christ-Roi concernant le classement de son enfant en classe ordinaire (2^e année du 1^{er} cycle) pour 2011-2012 ;

CONSIDÉRANT que la direction générale adjointe a confirmé la décision de classement prise par la direction de l'école primaire Christ-Roi;

Initiales du
président

Initiales du
secrétaire

6

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
CONSEIL DES COMMISSAIRES
SÉANCE ORDINAIRE DU 24 MAI 2011
AJOURNÉE AU 14 JUIN 2011

CONSIDÉRANT que le Conseil des commissaires a confié l'étude de cette demande de révision à un comité formé de commissaires et de la présidence, conformément à la procédure adoptée;

CONSIDÉRANT que le comité a procédé à l'étude de cette demande de révision le 13 juin 2011;

CONSIDÉRANT que le comité chargé d'examiner la demande de révision a permis à l'ensemble des intervenants au dossier de faire valoir leur point de vue;

CONSIDÉRANT que la mère souhaite plutôt que son fils reste une seconde année dans la même classe, soit en 1^{ère} année du 1^{er} cycle, pour les motifs exposés dans sa demande écrite de révision de décision et pour les motifs expliqués lors de la rencontre avec les membres du comité de révision;

CONSIDÉRANT l'article 13.1 du *Régime pédagogique de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire* relativement au redoublement;

CONSIDÉRANT les besoins et les capacités de cet élève;

CONSIDÉRANT que cet élève démontre la maturité et le niveau social requis pour poursuivre sa scolarité en 2^e année du 1^{er} cycle;

CONSIDÉRANT que cet élève a acquis certains apprentissages lors de la 1^{ère} année du 1^{er} cycle et que ses retards ne justifient pas une mesure exceptionnelle comme le redoublement, à cette étape-ci de son cheminement scolaire;

CONSIDÉRANT que la 2^e année du 1^{er} cycle permettra à cet élève de poursuivre ses apprentissages et de consolider ses acquis;

CONSIDÉRANT que le comité formé par le Conseil des commissaires considère unanimement, à la lumière des informations reçues, qu'il n'est pas dans l'intérêt de cet élève de rester une seconde année en 1^{ère} année du 1^{er} cycle et que cette mesure n'est pas susceptible de faciliter son cheminement scolaire;

IL EST PROPOSÉ par Mme Colette Larose :

1° **QUE** le Conseil des commissaires confirme la décision de classement prise concernant l'élève C.T. à l'effet de scolariser cet élève à l'école primaire Christ-Roi dans une classe de 2^e année du 1^{er} cycle;

2° **DE REFUSER** en conséquence la demande de la mère de faire redoubler son fils.

Adoptée à l'unanimité

Initiales du
président

Initiales du
secrétaire

7

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
CONSEIL DES COMMISSAIRES
SÉANCE ORDINAIRE DU 24 MAI 2011
AJOURNÉE AU 14 JUIN 2011

134-CC-2010-2011

**PLAN D'EFFECTIFS 2011-2012 DU PERSONNEL DE SOUTIEN
AFFECTÉ AU SECTEUR DE L'ADAPTATION SCOLAIRE**

CONSIDÉRANT la mise à jour du plan d'effectifs en vue de l'année scolaire 2011-2012;

CONSIDÉRANT QUE la Commission scolaire doit respecter les échéanciers impartis;

CONSIDÉRANT QUE le plan d'effectifs respecte le principe de décentralisation dans la méthode d'allocation des ressources;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Michel Gervais :

QUE le plan d'effectifs 2011-2012 du personnel de soutien affecté au secteur de l'adaptation scolaire, lequel est considéré comme étant ici au long énuméré soit adopté;

QUE monsieur Raynald Thibeault, directeur général, soit mandaté pour y apporter les ajustements requis à l'intérieur du cadre financier en découlant.

Le vote nominatif est demandé sur la proposition principale :

POUR : 12 (Francine Chabot, Denise Girard, Colette Larose, Lucie Désilets, Claude Denis, Alain Filion, Michel Gervais, Normand Héroux, Benoît Laganière, Michel Parent, Jean-Claude Rousseau et Gilles Roy)

CONTRE : 2 (Michelle Laguë et Sylvain Lévesque)

ABSTENTION : 2 (Nicole Leblanc et Lise Paquette)

Adoptée à la majorité

135-CC-2010-2011

**CFP GÉRARD-FILION – AMÉNAGEMENT DU PROGRAMME SASI ET DU
PROGRAMME D'ENTRETIEN GÉNÉRAL D'IMMEUBLE (EGI) / CÉA
LEMOYNE-D'IBERVILLE ET ANNEXE – AMÉNAGEMENT DE CLASSES**

CONSIDÉRANT que six (6) firmes se sont procuré le cahier de charges;

CONSIDÉRANT que deux (2) firmes ont déposé une soumission;

CONSIDÉRANT la recommandation de la firme d'architectes « Labbé architecte » et de la firme d'ingénieurs « GENIVAR » d'octroyer le contrat à l'entrepreneur « Trempro Construction inc. »;

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Denise Girard :

1^o **QUE** le contrat pour les projets 057-378-44437 – CFP Gérard-Filion – aménagement du programme SASI et du programme d'entretien général d'immeubles (EGI) - 078-483-44438 / 083-483-44439 - CÉA

Initiales du
président

Initiales du
secrétaire

8

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
CONSEIL DES COMMISSAIRES
SÉANCE ORDINAIRE DU 24 MAI 2011
AJOURNÉE AU 14 JUIN 2011

Le Moyne-D'Iberville et annexe – aménagement de classes, soit accordé à la firme « Trempro Construction inc. » pour un montant total de 748 616,48 \$ avant taxes, selon le tableau comparatif d'ouverture des soumissions du 24 mai 2011 déposé par le Service des ressources matérielles;

2° **QUE** le directeur du Service des ressources matérielles soit autorisé à signer le contrat et à intervenir pour et au nom de la Commission scolaire Marie-Victorin.

Adoptée à l'unanimité

AJOURNEMENT OU CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance prend fin à 21 h 52.

Présidente

Secrétaire générale